Nations Unies S/2020/408



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2519 (2020) du Conseil de sécurité, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». La résolution a été adoptée le 14 mai 2020, conformément à la procédure de vote décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253). La procédure a été approuvée compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

- Ma lettre datée du 13 mai 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité, mettant aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/2020/387 (voir annexe I et sa pièce jointe) ;
- Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, indiquant la position de leur pays sur le projet de résolution (voir annexes II à XVI) ;
- Le texte des déclarations reçues ultérieurement des membres du Conseil de sécurité, expliquant leur vote(voir annexe XVII)

La présente lettre, et ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

20-06764 (F) 180520 190520







Annexe I

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée à tous les membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur la question suivante.

Les membres du Conseil ont débattu du projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, portant sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (S/2020/387). Le projet de résolution est présenté sous la forme d'un tirage en bleu (voir pièce jointe).

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution. Le délai de vingt-quatre heures non prorogeable commencera à 10 heures, le mercredi 13 mai 2020, et expirera à 10 heures, le jeudi 14 mai 2020.

Je vous serais obligé de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans un délai de vingt-quatre heures non prorogeable, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

J'ai l'intention, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de vingt-quatre heures, de distribuer une lettre faisant état du résultat du vote. J'envisage aussi de réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans l'après-midi du jeudi 14 mai 2020.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

Pièce jointe

Nations Unies S/2020/387



Conseil de sécurité

Provisoire
12 mai 2020
Français
Original : anglais

États-Unis d'Amérique : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant toutes ses résolutions antérieures et toutes les déclarations de sa présidence concernant la situation à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, et *soulignant* qu'il importe de s'y conformer et de les appliquer pleinement,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Soudan et du Soudan du Sud,

Notant que le Soudan et le Soudan du Sud ont pris des mesures pour lutter contre l'insécurité à Abyei, notamment en participant aux contrôles communs de sécurité, *encourageant* la poursuite de ces activités, et *saluant* le rôle du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité entre le Soudan et le Soudan du Sud à cet égard,

Encourageant l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique à intensifier leur rôle de médiation auprès des Gouvernements soudanais et sud-soudanais afin de les inciter à mettre en place des arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et à parvenir à un règlement politique sur le statut d'Abyei,

Se déclarant préoccupé par les menaces et les attentats dirigés contre les soldats du maintien de la paix de la FISNUA, et *demandant* l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix dans l'exécution de leur mandat à cet égard,

Constatant que la situation actuelle à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud continue de menacer la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de proroger jusqu'au 15 novembre 2020 le mandat de la FISNUA établi au paragraphe 2 de la résolution 1990 (2011) et, agissant en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, *décide également* de proroger jusqu'au 15 novembre 2020 les tâches de la Force décrites au paragraphe 3 de la résolution 1990 (2011), et *décide en outre* que la Force doit continuer de s'acquitter de ce mandat et des tâches qui en découlent, conformément à la résolution 2497 (2019) ;

2. *Décide* de proroger jusqu'au 15 novembre 2020 le mandat de la FISNUA modifié par sa résolution 2024 (2011) et le paragraphe 1 de sa résolution 2075 (2012), qui prévoit que la Force fournisse un appui au Mécanisme conjoint de vérification et de

surveillance de la frontière, et *décide également* que la FISNUA doit continuer de s'acquitter de ce mandat modifié conformément à la résolution 2497 (2019) et que la présente prorogation sera la dernière à moins que les parties prennent les mesures énoncées au paragraphe 3 de la résolution 2497 (2019) ;

3. *Maintient* les effectifs militaires et policiers maximums actuellement autorisés, tels qu'ils sont fixés aux paragraphes 4 et 5 de la résolution 2497 (2019), et décide de n'autoriser le report du retrait de 295 militaires excédentaires que jusqu'à ce que le Secrétaire général lève la suspension des rapatriements de troupes qui est liée à la COVID-19 ;

4. *Demande à nouveau* que le Soudan et le Soudan du Sud apportent tout leur soutien à la FISNUA dans l'exécution de son mandat, en particulier le déploiement du personnel de la Force, notamment en éliminant tout obstacle aux mesures qu'elle prend pour protéger les civils à Abyei ;

5. *Réaffirme* que la zone d'Abyei doit être démilitarisée, toutes les forces autres que celles de la FISNUA et du Service de police d'Abyei devant s'en retirer, ainsi que les éléments armés des populations locales, et *demande instamment* aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais et aux populations locales de prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à la démilitarisation effective d'Abyei et de collaborer pleinement avec la Force à cet égard ;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer de l'informer des progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la FISNUA tel qu'il est défini aux paragraphes 32 et 33 de la résolution 2497 (2019), en adressant au Conseil une note au plus tard le 31 juillet 2020 et un rapport écrit au plus tard le 15 octobre 2020 ;

7. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Annexe II

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 13 mai 2020, relative au projet de résolution portant sur la prorogation du mandat du la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (S/2020/387).

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai le plaisir d'indiquer que la Belgique vote pour le projet de résolution. À ce stade, ma délégation n'a pas l'intention de faire d'explication de vote.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**

Annexe III

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, ainsi que votre équipe du ferme concours apporté pour faciliter le processus de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, concernant la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (S/2020/387).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang** Jun

Annexe IV

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Comme suite à la lettre datée du 27 mars 2020, du Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, portant sur l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil de sécurité, compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, d'indiquer par écrit leur vote dans un délai de vingt-quatre heures non prorogeable, ainsi qu'à la lettre datée du 13 mai 2020 (S/2020/253) par laquelle le Président du Conseil de sécurité a mis aux voix le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (S/2020/387), la République dominicaine souhaite par la présente indiquer son vote.

À cet égard, sur instruction de mon gouvernement, la République dominicaine vote pour le projet de résolution S/2020/387 portant sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.

L'Ambassadeur,
Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

Annexe V

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution S/2020/387, portant sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

Annexe VI

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité du 13 mai 2020, dans laquelle il appelle les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, portant sur le renouvellement du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, mis en bleu sous la cote S/2020/387.

La France vote pour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Annexe VII

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 13 mai 2020, par laquelle vous engagez une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité, en raison des circonstances extraordinaires créées par la pandémie de maladie à coronavirus.

La République fédérale d'Allemagne vote pour le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, portant sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, publié sous la cote S/2020/387.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jürgen **Schulz**

Annexe VIII

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre datée du 13 mai 2020, du Représentant permanent de la République d'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (S/2020/387).

J'indique par la présente que l'Indonésie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Indonésie auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dian Triansyan **Djani**

Annexe IX

Note verbale datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a l'honneur de se référer à la lettre datée du 13 mai 2020, du Représentant permanent de la Chine, Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai, énonçant la procédure dont il a été convenu à titre provisoire pour l'adoption des projets de résolution durant la pandémie de maladie à coronavirus.

Concernant le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, portant sur la prorogation du mandat du la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei jusqu'au 25 novembre 2020 (S/2020/387), la République du Niger vote pour.

Annexe X

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 13 mai 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (S/2020/387).

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus, décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité, datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe XI

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2020/387, déposé par les États-Unis d'Amérique, concernant la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe XII

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à votre lettre datée du 13 mai 2020, concernant le projet de résolution du Conseil de sécurité portant sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (S/2020/387).

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Annexe XIII

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 13 mai 2020, du Représentant permanent de l'Estonie, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, publié sous la cote S/2020/387, déposé par les États-Unis d'Amérique, je vous informe que la Tunisie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kais **Kabtani**

Annexe XIV

Lettre datée du 14 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 13 mai 2020, du Président du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution relatif à la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (S/2020/387).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan **Allen**

Annexe XV

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne le projet de résolution S/2020/387, déposé par les États – Unis d'Amérique, concernant la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, les États-Unis d'Amérique votent pour. Vous voudrez bien trouver, ci-joint, une explication de vote.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly **Craft**

Annexe XVI

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère la lettre datée du 13 mai 2020, du Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/387, portant sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, déposé par les États – Unis d'Amérique.

Conformément à l'accord et à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité pour l'examen des projets de résolution durant les circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, comme décrit dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 7 mai 2020 portant sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité durant le mois de mai 2020, je vous informe par la présente que le Viet Nam a décidé de voter pour le projet de résolution susmentionné et n'entend pas, à ce stade, faire de déclaration sur la question.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang** Dinh Quy

Annexe XVII

Déclaration de Mme Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les États-Unis remercient les autres membres du Conseil de démontrer leur soutien continu à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Nous remercions également tout particulièrement l'Éthiopie pour ses contributions à la FISNUA.

Alors que le Soudan et le Soudan du Sud prennent tous les deux des mesures pour répondre à la maladie à coronavirus, la population d'Abyei ne doit pas être oubliée. Elle mérite de vivre dans la paix, sans crainte d'attaques ou d'actes d'intimidation. Les femmes d'Abyei en particulier doivent être soutenues pour qu'elles puissent participer pleinement, effectivement et utilement aux discussions portant sur leur sécurité et leur futur.

Les informations faisant état d'actes de violence et de tensions à Abyei sont préoccupantes, et les pertes en vies humaines qui se poursuivent sont inacceptables. Nous demandons aux communautés locales de faire preuve de retenue et d'engager le dialogue, et nous attendons du Soudan et du Soudan du Sud qu'ils mettent en place des arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité qui puissent créer un cadre aux fins d'une paix durable dans cette zone sensible. Cela est essentiel pour soutenir les efforts de paix à long terme tant au Soudan et au Soudan du Sud que dans l'ensemble de la région.

Avec ce mandat renouvelé, le Conseil de sécurité réaffirme que le Soudan et le Soudan du Sud doivent éliminer tous les obstacles à l'exécution du mandat de la FISNUA, notamment en permettant le déploiement du personnel de la FISNUA pour renforcer la protection des civils. Nous demandons également de nouveau aux hauts fonctionnaires de l'ONU et à l'Union africaine d'intensifier leur collaboration avec le Soudan et le Soudan du Sud pour maintenir la dynamique afin de parvenir au règlement de la question du statut d'Abyei et de permettre à la FISNUA de s'acquitter intégralement de son mandat.

Les États-Unis demeurent déterminés à appuyer la paix et la sécurité à Abyei, ainsi qu'au Soudan et au Soudan du Sud.